

Longueuil 11 novembre 2009

M. Yannick Vachon, secrétaire de la Commission des institutions

Édifice Pamphile- Lemay

1035 rue des Parlementaires, 3<sup>ème</sup>.étage

Québec G1A 1A3

Monsieur Vachon,

Vous trouverez ci-joint le mémoire que j'ai préparé à l'intention de la Commission des institutions relativement à la Consultation générale sur l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.

Le texte est composé de trois parties : une perspective qui donne un point de vue général sur l'Avant-projet de loi, mon parcours d'adoptée qui raconte les différentes étapes que j'ai traversées et un positionnement qui exprime mes attentes.

J'espère que les membres de la Commission accueilleront mon texte favorablement et considéreront la possibilité de m'entendre.

Je vous remercie et vous offre l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Huguette Drouin

106-1210 boul. Curé Poirier, est

Longueuil J4J 5J2

450-647-5025

514-827-5071 (cell.)

[huguettedrouin@yahoo.ca](mailto:huguettedrouin@yahoo.ca)

P.S. Une copie signée est aussi expédiée par la poste.

**Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre de la consultation générale sur l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.**

**Perspective**

C'est avec intérêt et émotion que j'ai appris qu'une consultation générale aurait lieu en rapport avec l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.

En effet, après avoir pris connaissance des modifications proposées, j'ai estimé que le partage de mon expérience de l'adoption pouvait apporter un éclairage pertinent dans le débat. Je me placerai en particulier du point de vue de ce qui entoure la rupture ou le maintien des liens avec la famille biologique.

Dans un premier temps, j'ai constaté avec bonheur en lisant l'Avant-projet de loi, que des enfants nouvellement adoptés pourraient maintenir des liens avec leurs parents biologiques. Dans un deuxième temps cependant, ma compréhension a été à l'effet qu'il s'agissait plutôt d'un aménagement pour permettre à des enfants de devenir adoptables sans perdre des relations affectives déjà installées, ce qui porterait préjudice à leur développement. Je ne vois pas de changement annoncé sur le fond, c'est-à-dire que l'esprit de la loi sur l'adoption plénière comportant une rupture obligatoire, complète et permanente avec la famille biologique, n'est pas remis en question.

Je trouve triste et décevant dans le Québec de 2009 que le législateur ne soit pas allé plus loin et ne considère pas le besoin naturel d'un être humain de connaître ses origines. Pourtant notre société québécoise a démontré une grande capacité d'adaptation à des changements très importants depuis les cinquante dernières années dans la conception et la configuration que peut prendre la famille.

Aussi il me paraît tout à fait plausible et raisonnable de croire que cette société soit capable d'harmoniser à l'aide d'un cadre juridique adéquat le besoin de l'enfant adopté de connaître ses origines et le droit à la vie privée des parents biologiques et adoptifs. L'Avant-projet de loi va déjà dans ce sens mais l'ouverture me paraît beaucoup trop restrictive.

Cette ouverture qui a été si lente à venir rate une occasion de reconnaître dans son entièreté le bien-fondé de la connaissance de ses origines biologiques pour l'adopté de même que celui des liens qui pourraient en découler.

C'est pourquoi je vous raconterai mon parcours d'adoptée afin de sensibiliser par un exemple les membres de la Commission à ce point de vue.

## **Parcours d'une adoptée**

Je suis arrivée chez mes parents adoptifs au mois de novembre 1946 à l'âge de 6 mois. Ils étaient allés à la Crèche d'Youville pour choisir un bébé et j'avais été l'heureuse élue parce que j'avais souri à mon père. Ce fut l'enthousiasme et la joie dès le départ et ils ont attendu avec une certaine angoisse le moment où la Cour supérieure confirmerait ma légitimité de telle sorte que je puisse être leur fille au même titre que s'ils avaient été mes parents naturels. Cette confirmation rompait tout lien biologique et effaçait toute possibilité de connaître mes origines. Ma mère biologique avait accepté d'abandonner son bébé dans l'espoir que je sois adoptée. Une fille-mère et son enfant illégitime étaient condamnés au rejet dans la société québécoise de l'époque. Il fallait redonner sa réputation à la mère et une légitimité à l'enfant, certificat de baptême à l'appui. L'adoption était vue comme la meilleure solution à la condition que le silence, la rupture et le secret restent là pour toujours.

Mes parents m'aimaient énormément et je les aimais beaucoup aussi. Je me suis toujours sentie totalement acceptée par tous les membres des deux familles ainsi que par tous les voisins qui habitaient autour de chez moi et qui connaissaient bien mes parents. Personne ne m'a jamais parlé de mon adoption car, en parler, même un peu, aurait remis en cause le fait que j'étais la fille légitime de mes parents et cela était inconcevable.

Ma mère m'a appris ma situation d'enfant adoptée avant que j'aie à l'école au cas où je l'apprendrais par une autre personne mal intentionnée. C'était une belle histoire de joie et de bonheur mais elle devait rester secrète; autrement elle ne serait plus belle. Alors je ne l'ai pas racontée et je l'ai cachée bien loin dans le fond de mon cœur.

Vers l'âge de 9-10 ans, j'ai commencé à me demander qui pouvaient bien être mes « vrais parents » et, l'imagination enfantine débordante aidant, j'ai inventé une série de scénarios qui changeaient après un certain temps. Je ne parlais pas de cela à mes parents car je comprenais que ces scénarios devaient aller au même endroit que l'histoire secrète.

Au cours de mon adolescence et au début de ma vie adulte, je savais vérifier de manière subtile lors de conversations, si les personnes que je rencontrais et qui étaient étrangères à mon milieu habituel avaient des préjugés à propos des enfants adoptés. Les considéraient-ils comme les vrais enfants de leurs parents adoptifs? Croyaient-ils que les enfants adoptés causaient plus de problèmes que les autres? Employaient-ils des expressions telles que « bâtard » ou « enfant du péché »? Les résultats de mes vérifications étaient parfois positifs et parfois négatifs. Je ne parlais pas de cela à mes parents non plus. Ils me demandaient souvent si je les aimais et je répondais « oui » sans réserve car c'était vrai et je n'aurais jamais souhaité vivre ailleurs qu'avec eux.

La vie a continué et suivi son cours. Mes parents adoptifs ont été très malades pendant de longues années et la vie est devenue difficile mais c'était notre réalité et je vivais avec elle. Cela n'avait rien à voir avec l'adoption. Mes parents continuaient de faire plus que le maximum pour moi malgré les circonstances et je les aidais du mieux que je pouvais tout en continuant mes études grâce à l'aide de bienfaiteurs trouvés par ma mère après un

nombre incalculable de démarches. Ils me disaient que leur condition de santé écourterait leur vie et que je devrais me débrouiller et bien gagner bien ma vie. Il y avait beaucoup d'insécurité et de tristesse autour de moi et en moi pendant ces années.

J'avais 20 ans quand mon père est mort à l'âge de 59 ans. Il avait été un père irréprochable, patient et d'une grande bonté. Ma mère est décédée à l'âge de 69 ans alors que j'avais 27 ans. Elle avait toujours su tenir les guides avec fermeté et énergie. Ses efforts pour m'appuyer ont été sans limites. J'ai eu le temps de lui faire connaître de belles années de vie avec mon mari et mes deux enfants. J'ai toujours beaucoup manqué mes parents depuis ce temps et je pense souvent à eux et à tout ce qu'ils m'ont enseigné. Ils ont été d'une fidélité sans faille dans leur engagement d'adoption et ils ont toujours entretenu un sentiment de reconnaissance envers la femme qui avait donné naissance à leur fille.

Lorsque plus tard la possibilité nous a été offerte à nous les enfants adoptés de faire des démarches pour connaître nos origines et peut-être entrer en contact avec nos parents biologiques, j'ai commencé par me demander comment mes parents adoptifs auraient réagi dans une telle situation. Ma certitude a été à l'effet qu'ils m'auraient encouragée à faire ces démarches à la condition que cela ne change pas mes sentiments pour eux et la relation que nous avons. C'était évident pour moi que je ne pourrais pas cesser d'aimer mes parents d'adoption ni même les aimer moins suite aux résultats de mes démarches quels qu'ils seraient.

Ces démarches appartenaient à la zone de mon cœur où se trouvait l'histoire secrète et cette zone était remplie de questions sans réponses. Je voulais savoir d'où je venais réellement, quelle était mon identité préalable à celle qu'on m'avait construite et qui étaient ces personnes dont je portais les gènes. Cela me semblait tout à fait légitime. Mes enfants portent les mêmes interrogations et mes petits-enfants les porteront à leur tour.

C'est à l'âge de 37 ans que j'ai appris un certain nombre de renseignements dont la loi autorisait la divulgation. Ce fut réconfortant mais l'essentiel ne pouvait pas être dit. La travailleuse sociale qui m'a reçue m'avait demandé de lui résumer ma vie. Elle m'avait exprimé une réaction de surprise en apprenant que j'aimais beaucoup les études car, m'avait-elle dit, ma mère biologique qui avait 27 ans lors de ma naissance, était une femme instruite, ce qui n'était pas courant dans les années 40. Je suis repartie avec quelques feuilles et j'ai assimilé et intégré graduellement cette nouvelle information sur mon histoire.

Quelques années plus tard, je me suis inscrite pour suivre le processus proposé par les Centre de services sociaux et visant à retrouver la mère biologique de l'enfant adopté devenu adulte qui le demande en vue d'un contact possible si les deux parties sont d'accord. Dans mon cas, l'issue n'a pas été favorable. Ma mère biologique a été retrouvée et contactée mais elle n'a pas accepté de me rencontrer. Elle avait 74 ans, ne s'était jamais mariée et n'avait pas eu d'autres enfants. Il lui était impossible d'envisager de revenir en arrière et de rouvrir son secret. Selon ce qui m'a été rapporté, elle avait dit : « peut-être, je vais y penser ».

Bien sûr, ce fut une déception pour moi, même si je savais à l'avance que la possibilité de refus faisait partie des règles du jeu. Je n'étais pas fâchée mais plutôt heureuse d'avoir réussi à lui faire savoir que j'existais, quel genre de vie je menais et surtout que j'avais le désir de la connaître et de l'aimer. La travailleuse sociale a été impeccable et supportante dans cette situation.

Mais j'espérais toujours aboutir à des réponses réelles et vraies. Je m'étais habituée graduellement à parler de mon adoption aux gens autour de moi. C'est l'arrivée du phénomène de l'adoption internationale qui m'a aidée à faire ce pas. Puisque l'apparence physique des enfants d'autres nationalités adoptés ici ne permettait plus de garder la chose secrète et que la perception de l'adoption changeait et s'éloignait des vieux préjugés, le risque d'en parler diminuait grandement. Et, effectivement, les réactions des personnes à qui j'en parlais étaient positives. Elles cherchaient plutôt à comprendre comment l'adoption se vivait pour les enfants et les parents.

Lorsque j'ai communiqué de nouveau avec le Centre de services sociaux pour avoir des nouvelles de mon dossier, on m'a proposé un rendez-vous. Parce que ma mère biologique avait dit « peut-être » je pouvais avoir des nouvelles. Elle était décédée en 1996 mais n'avait pas dit qu'elle voulait que je sache qui elle était. Y avait-elle pensé? Était-elle en état de communiquer? Une fois de plus la travailleuse sociale m'a expliqué les limites imposées par la loi. J'ai accepté la situation en me disant qu'à un moment donné une nouvelle circonstance se présenterait et me permettrait d'avoir accès à cette information si proche et si éloignée à la fois.

Il y a quelques années, une personne avisée dans le domaine de l'adoption m'a conseillé de m'adresser à une firme d'avocats afin d'explorer d'autres pistes pour obtenir le droit d'accès à mon dossier d'adoption. Je me suis dit que ça valait la peine d'essayer. Après tout, il y a des Chartes des droits qui encadrent l'application des lois et la société a changé, me suis-je dit.

Quelques mois plus tard et recherches à l'appui, j'ai été informée qu'il faudrait démontrer que la Loi sur l'adoption n'est pas valide. Je ne voyais pas comment je pourrais entrer dans ce genre de bataille contre le Gouvernement du Québec, les moyens étant trop disproportionnés d'une partie par rapport à l'autre. J'ai donc pris la décision de suspendre ces démarches et d'attendre la prochaine occasion.

Voilà! J'ai maintenant 63 ans et je suis rendue là. J'espère toujours mais le temps passe...

### **Positionnement et demande**

Comment comprendre qu'il ne pourrait pas être envisageable d'ouvrir la Loi actuelle sur l'adoption afin de la réviser en profondeur et de la modifier de façon plus large que ce qui est proposé dans l'Avant-projet de loi? L'adoption plénière est une solution trop radicale qui ne tient pas compte de la souffrance intérieure des adoptés par rapport à l'ignorance de leurs origines. Les moyens existent pour corriger cette situation tant pour les anciens adoptés, et ils sont nombreux, que pour les nouveaux. Les modifications proposées dans l'Avant-projet de loi sont trop timides.

Notre société possède l'expertise et les connaissances nécessaires pour être en mesure de définir un équilibre entre la réponse au besoin identitaire de l'adopté et le besoin de confidentialité des adultes en cause. Nous sommes un grand nombre à nous buter à des refus répétés et à ne pas trouver d'oreille attentive en haut lieu. Notre besoin est réel. Ce n'est pas une fantaisie ou une obsession. Les personnes qui écrivent les lois peuvent comprendre cela et nous aider mais il faut une sensibilité par rapport à la réalité vécue par les adoptés et les adoptants et une volonté d'agir en conséquence pour le bien de tous.

Je remercie mesdames et messieurs les commissaires de leur intérêt et je souhaite pouvoir présenter mon point de vue verbalement devant eux.

Huguette Drouin

106-1210 boul. Curé Poirier, est

Longueuil J4J 5J2

450-647-5025

514-827-5071 (cell.)

huguettedrouin@yahoo.ca